



SOIREE THEMATIQUE
Mercredi 25 février 2015

Les rencontres condamnés-victimes, Un exemple de justice restaurative en France

La Justice restaurative, complémentaire à la justice pénale, prend en considération la sanction des actes et la réparation des personnes. Elle s'intéresse aux répercussions de l'acte, dans le sens du rétablissement de l'harmonie sociale compromise par le crime.

Son principe, déjà intégré dans la loi française n° 2014-896 du 15 août 2014, est reconnu par plusieurs textes internationaux : Recommandations de l'ONU, du Conseil de l'Europe et, surtout, Directive européenne (d'application impérative) du 25 octobre 2012.

La Justice restaurative est riche de diverses modalités telles que la médiation restaurative, la conférence ou le cercle restauratif, les rencontres détenus-victimes ou condamnés-victimes. L'INAVEM est partenaire de l'Institut français pour la justice restaurative, présidé par le prof. Robert Cario.

Depuis 2010 des sessions de rencontres détenus-victimes ont eu lieu et désormais, les victimes et les auteurs d'infractions pénales peuvent se voir proposer une mesure de Justice restaurative « à l'occasion de toutes procédures pénales et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine » (art.10-1 CPP).



LES INTERVENANTS

- **Sabrina Bellucci, directrice générale de l'INAVEM**
Juriste de formation, ayant travaillé durant plusieurs années au sein d'une association du réseau INAVEM à Strasbourg, elle a intégré l'INAVEM en 2001, et porte avec la Fédération le développement de la justice restaurative. Elle a participé aux entretiens des personnes victimes lors des sessions de RD-V de Poissy, et à leur accompagnement durant l'ensemble des rencontres.
- **Alain Ghiloni, personne victime, ayant participé à des rencontres détenus-victimes à la Centrale de Poissy en 2014**
Educateur de soutien en ESAT, à la retraite depuis peu et papa d'un jeune garçon de 20 ans assassiné en 1995, il est membre de la FPASVV (Fédération Aide et de Soutien aux Victimes de la Violence créée en 1998 par le docteur Michel Bourgat). Il est président d'honneur de FAB (Former un Avenir sans Brutalité) et est très actif dans de nombreux domaines associatifs et sportifs, du local au national.
- **Sabine Renou, intervenante de l'APAVIM (Association d'Aide aux Victimes Pau)**

- **Sabine Renou, intervenante de l'APAVIM (Association d'Aide aux Victimes Pau)**

De formation criminologique, elle exerce des missions au sein de l'APAVIM de médiatrice pénale, enquêtrice de personnalité, co-animatrice de groupes de prise en charge psychologique des enfants exposés aux violences conjugales.

Elle est maître de conférence associée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en Master 1 et 2. Elle termine la validation de Master 2 professionnel de psychologie spécialité « psychocriminologie et victimologie ».

Elle est également secrétaire générale de l'IFJR.

Les Assises nationales de l'INAVEM de 2008 avaient pour thème : *“de la réparation à la restauration de la victime”*. Suite à ces Assises nationales, la Maison Centrale de Poissy, le SPIP des Yvelines, l'Enap et le l'INAVEM ont travaillé ensemble pour créer en France les premières Rencontres Détenus-Victimes (RD-V).

C'est l'engagement de la Direction inter-régionale – IDF de l'AP, de l'Enap, de l'INAVEM et de tous les partenaires, qui ont permis la première série de RD-V en 2010 à la MC de Poissy.

« Les RD-V offrent aux participants la possibilité de réparer les souffrances qui n'ont pas été prises en compte durant le procès pénal.

Par manque de temps, par domination fonctionnelle, par désintérêt pour les protagonistes ?

Quoi qu'il en soit, ces rencontres, volontaires, encadrées professionnellement et accompagnées aux plans psychologique et social, sont un lieu d'échange de paroles, d'interrogations multiples, de potentielles réponses à des questions restées sans réponse. »

Dans ce cadre, deux groupes, de condamnés et de victimes, anonymes, reliés par des faits similaires, se sont retrouvés chaque semaine, durant six semaines, au sein de la Maison centrale de Poissy.

Grâce au financement d'une Fondation, trois films ont été réalisés avec les protagonistes et représentants institutionnels de ces rencontres entre personnes condamnées et personnes victimes.

Le deux formats les plus courts (1'30 et 6') ont vocation à être diffusés auprès de tous, sur tous les supports, et notamment sur notre chaîne YouTube INAVEM08VICTIMES, à laquelle vous pouvez vous abonner. D'ici un mois, une version sous-titrée en français et en anglais sera également disponible.

L'objectif était d'exposer simplement les retours que nous avons eus, par les personnes elles-mêmes, sur une des modalités de justice restaurative, que sont les rencontres en groupe, entre personnes victimes et condamnées, qui ne se connaissent pas.

Notre souhait est que **des personnes qui seraient intéressées par cette démarche**, (comme personne victime, représentant de la communauté, ou encore animateur), **puissent se faire connaître** soit par le 08VICTIMES, soit par le mail : justicerestaurative@inavem.org

Le format le plus long (26mn), présenté ce soir, a vocation dans un 1^{er} temps à rester un support de formation, de sensibilisation, accompagné par une personne formée à la justice restaurative par l'INAVEM/IFJR.

**« Les rencontres condamnés-victimes,
Un exemple de justice restaurative en France »**

- 1- Le dispositif et le cadre
- 2- Le rôle des intervenants formés
- 3- Les freins éventuels
- 4- Le vécu des rencontres
- 5- Les bénéfices potentiels

Pour l'INAVEM

Réalisateur : Cédric Havenith

Producteur : Tulipes et Cie Laure Cousin

L'INAVEM et l'IFJR sont partenaires dans le cadre de modules de formations à retrouver dans le catalogue 2015 des formations de l'INAVEM et sur le site Internet www.inavem.org.



Initiée par la Suède en 1989, cette journée des Victimes a été reprise par le rassemblement des associations nationales d'aide aux victimes en Europe en 1990 à Valence - Espagne.

Pour la France, c'est l'INAVEM qui a organisé un colloque le 22 février 1990 en collaboration étroite avec le ministère de la Justice et en présence du Premier Ministre.

L'INAVEM a relancé la journée des victimes en 2010 sollicitant la Commission et le Parlement européens pour en faire une « Journée européenne des victimes d'infractions ».

Depuis 2010, tous les ans, la Fédération INAVEM et son Réseau associatif se mobilisent pour faire en sorte de parler des victimes d'infractions, et de l'aide qui peut leur être apportée.

<https://www.facebook.com/Journee.europeenne.victimes?ref=hl>

#22fevJEV #EUvictimsday